

Ville de Saint-Basile, le 30 janvier 2023

Procès-verbal d'une assemblée de consultation publique du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 30 janvier 2023, à 18h45 au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Sont présents :

M. Martial Leclerc,	Siège #1,	M. Mathias Piché,	Siège #4
Mme Lise Julien,	Siège #2,	Mme Karina Bélanger,	Siège #6

Est absent :

M. Denys Leclerc,	Siège #5
Mme Annie Thériault,	Siège #3,

Le nombre de personne : 0

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, Maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean Richard, Directeur général, assistant-greffier
Madame Stéphanie Readman, Directrice générale adjointe, greffière

Avis public

Après une discussion informelle de quelques minutes, Monsieur le maire Guillaume Vézina, mentionne que cette assemblée de consultation publique est obligatoire dans le processus d'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 11-2012 portant sur les dérogations mineures; celle-ci a été convoquée par un avis public émis le 18 janvier 2023 et publié sur le site internet à la même date.

Préambule

Monsieur le maire explique que le but de cette assemblée est d'entendre les personnes intéressées par les modifications apportées par le projet de règlement 02A-2023 à savoir :

- D'adopter un règlement qui vise à modifier le règlement initial portant sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement afin de l'actualiser avec les modifications législatives apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le biais du projet de la loi 67 ;

Période de questions

Une période de question a été tenue.

Prochaines étapes

À la prochaine assemblée du conseil, le conseil municipal adoptera le règlement final.

Le règlement 02-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

L'assemblée est levée à 18h45.

Donné à Saint-Basile, ce 30 janvier 2023.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe et greffière